

VILLE DE RONCQ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2020 -

En application de l'article L 2312-1 §2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et conformément à notre règlement intérieur, il nous appartient d'ouvrir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) au titre de chaque exercice budgétaire et ce, dans les deux mois qui précèdent l'examen budgétaire.

Le CCAS a engagé une réflexion afin de rationaliser le service aux usagers. La volonté municipale est l'efficacité, sans oublier l'évaluation des dispositifs proposés. La réorganisation du service est aussi passée par un renfort au sein de l'équipe. L'exercice budgétaire à venir s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre depuis quelques années tout en se déclinant de manière différente.

Il s'appuie notamment sur des thématiques ciblées en lien avec l'analyse des besoins sociaux telles que :

1) « La lutte contre les exclusions et cohésion sociale »

Dans le cadre de ses missions et en lien avec ses différents partenaires, le CCAS favorise l'accès aux droits, rend accessible l'information et assure l'accompagnement des personnes de tout âge confronté à une épreuve sociale, économique ou familiale.

Les actions en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en difficulté seront maintenues, parfois revisitées ou réinterrogées afin d'initier de nouvelles actions, de nouveaux partenariats plus en lien avec l'esprit même d'un Centre Communal d'Action Sociale.

En 2019, le CCAS a reconduit l'aide facultative sous forme de chèques vacances permettant par exemple de participer à de nouvelles activités municipales. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont voté la mise en place d'une bourse au permis de conduire (délibération 260319/006 du 26 mars 2019).

2) « Le vieillissement et les enjeux de la dépendance »

En 2019, à titre d'exemple :

- le CCAS avait engagé une réflexion autour de la mise en place d'un pôle « seniors », ce qui a permis le recrutement en février 2019 d'un nouvel agent,
- depuis juin 2019, un service de conduite est proposé pour les personnes en perte d'autonomie les plus isolées souhaitant participer aux animations (escapades, semaine bleue, repas convivial),
- Le CCAS continue ses actions de prévention et d'accès aux droits en proposant notamment :
 - o lors de la semaine bleue, la CPAM a présenté ses services d'actions sociales et les aides financières possibles,
 - o depuis novembre, chaque 1^{er} lundi du mois, le CCAS anime une rencontre des seniors connectés afin de se familiariser avec les « nouvelles technologies »,
 - o l'équipe du CCAS reste vigilante aux difficultés ponctuelles (suite à une panne d'ascenseur, le CCAS s'est rendu au domicile des résidents afin de leur proposer la mise en place du service de livraison des repas à domicile pendant le désagrément).
- pendant la période de canicule de cet été, l'équipe est restée vigilante au bien-être des personnes inscrites sur le fichier des personnes fragiles (appels, visites à domicile),
- un travail en amont avec les bailleurs sociaux a permis d'anticiper et d'adapter des logements à la dépendance et au handicap,
- le CCAS confirme son rôle de « pilote » du service des repas à domicile,
- il a renforcé son partenariat avec le relais autonomie, la MAIA, les services d'aide à domicile, les infirmiers et kinésithérapeutes libéraux.

Le CCAS œuvre au quotidien afin de repérer les signes porteurs d'isolement des personnes âgées en offrant d'avantages d'actions à destination des personnes les plus fragiles.

3) « L'Habitat et cadre de vie »

Le CCAS accueille et accompagne le public dans ses démarches portant sur le logement social. Ces démarches peuvent concerner différentes problématiques : demandes de logement social, indécence ou insalubrité, impayés de loyer, constitution de dossiers FSL...

Le service logement est un « guichet enregistreur » labellisé et à ce titre le CCAS s'est engagé à respecter le cahier des charges en matière d'information et d'accueil des demandeurs en lien avec les services de la Métropole Européenne de Lille (MEL) :

- un parc de 995 logements sociaux
- 460 familles sont connues du service
- 77 attributions de logement en 2018 et 46 en 2019 (au 02/12/19)

L'ensemble de l'équipe a été formée au logiciel interne afin de mieux répondre aux attentes du public.

Il nous appartient maintenant de vous présenter les orientations budgétaires pour l'année 2020.

I – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

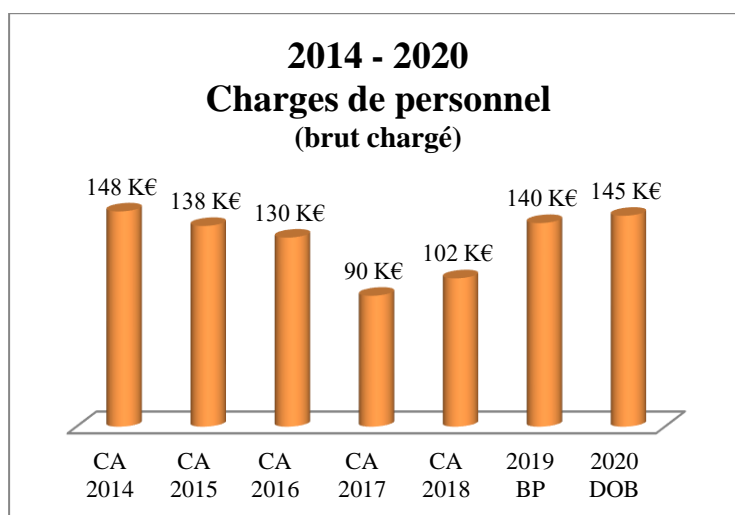
Globalement, cette section devrait avoisiner +/- les **420 000 €** (dont 7 000 € en mouvements d'ordre liés aux amortissements).

Cette enveloppe globale consacrée en dépenses vise principalement à :

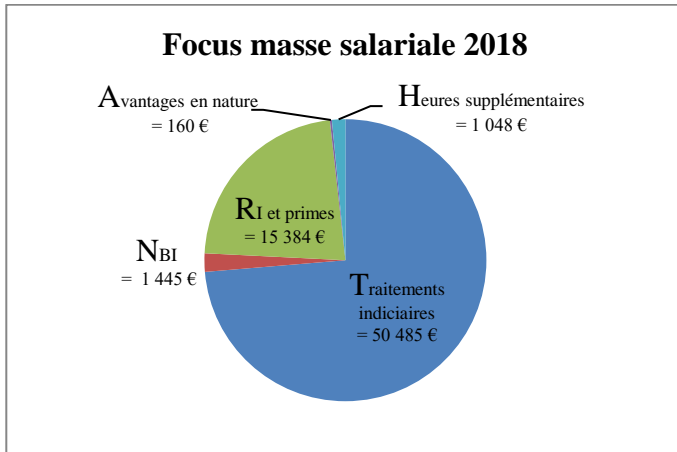
- assurer la rémunération et les charges sociales des personnels pour une enveloppe de +/- **145 K€**.

Pour mémoire, le tableau ci-après reprend l'évolution financière de la masse salariale durant la période allant de 2014 à 2018, éléments issus des comptes administratifs.

Charges de personnel (brut chargé)	
CA 2014	148 K€
CA 2015	138 K€
CA 2016 départ d'un agent en retraite en octobre 2016	130 K€
CA 2017	90 K€
CA 2018 Départ d'un agent en cours d'année	102 K€
<i>Budget prévisionnel 2019</i> <i>Arrivée d'un agent à temps plein.</i>	<i>140 k€</i>
<i>DOB 2020</i>	<i>145 K€</i>



FOCUS MASSE SALARIALE 2018	
Traitements indiciaires	50 485 €
NBI	1 445 €
RI et primes	15 384 €
Avantages en nature	160 €
Heures supplémentaires	1 048 €



Les autres dépenses :

- assurer la reconduction des actions en direction des personnes âgées et personnes dépendantes :
 - o banquets séniors,
 - o escapades séniors,
 - o prestations de la semaine bleue,
 - o livraison de repas à domicile et restaurant convivial,
 - o ateliers informatiques.

- développer un volet senior proposant des actions liées au maintien du lien social et au maintien à domicile, ou encore permettant un retour aux activités abandonnées.

- garantir l'accompagnement des familles en difficulté :
 - o tickets services et secours,
 - o chèques vacances,
 - o aide à la restauration, aux ALSH, aux activités périscolaires,
 - o participation à l'AMIS,
 - o bourse au permis de conduire.

- le maintien du partenariat avec les Associations (subventions).

- la reconduction avec les partenaires
 - o UNCCAS,
 - o UDCCAS,
 - o Service Juridique de Tourcoing,
 - o Le relais autonomie avec Tourcoing.

- en fonction des réflexions entreprises, développer de nouvelles actions ou de nouveaux partenariats avec les villes environnantes.

Le tout pour une enveloppe de +/- 270 K€.

II – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il est estimé à 7 000 € par l'effet des amortissements. Pour l'instant, une enveloppe prévisionnelle est prévue en dépenses à hauteur de 7 000 € pour l'achat de logiciels et matériels informatiques ainsi que divers mobiliers.

A ce sujet, il convient d'ores et déjà de noter que le Président du CCAS s'est exprimé favorablement à la demande émise par la Directrice de la Maison de Retraite « La Colombe » portant sur la participation financière de Ville pour l'achat de divers matériels à destination des résidents suite aux travaux de réhabilitation et d'extension de cette résidence, lieu d'accueil de nos personnes âgées.

La subvention d'équipement susceptible d'être allouée serait de l'ordre de 45 000 € et concernerait l'achat d'équipements et matériels tels que chariots, lits médicalisés, matériels pour salle de motricité...

Cette subvention fera l'objet d'une écriture comptable lors du budget supplémentaire après vote du compte administratif 2019 et reprise des résultats de l'année N-1 courant 1^{er} semestre 2020.

Le versement de cette subvention est conditionné par la transmission de factures acquittées par la Maison de Retraite.

III – EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est en partie garanti par UNE SUBVENTION MUNICIPALE (estimée à +/- 270 K€). Cette subvention fera l'objet d'ajustements lors de la reprise des résultats de l'année N-1 avec intégration dans le budget supplémentaire.

Il faudra attendre l'arrêt des comptes définitifs pour en connaître le montant précis.

Pour les autres recettes, elles sont principalement issues des produits de services (repas anciens...) pour un montant estimé à +/- 150 K€.

Fait le 2 décembre 2019

Après avoir exposé les orientations du C.C.A.S. pour l'exercice qui s'ouvre, le débat est ouvert.